



Texte adopté

Recommandation

La formation en alternance et les systèmes de formation professionnelle dans la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI),
sur proposition de la Commission „Enseignement, Recherche, Formation et Culture“

1. constate que les systèmes de formation et de formation professionnelle au sein de la Grande Région sont très différents et divergents, fait qui renferme un grand nombre de possibilités de participation et d'évolution transfrontalières ;
2. renvoie dans ce contexte à la Belgique où la formation en alternance proposée par la Communauté Germanophone fait partie d'une multitude de systèmes de formation professionnelle pratiqués en Belgique, où elle est très appréciée, tout comme en Allemagne, et où elle a la réputation de produire une grande synergie entre la formation à l'école et la formation en entreprise ;
3. recommande d'analyser les différences entre les modèles de formation professionnelle et les possibilités de rapprochement desdits modèles de formation professionnelle, par exemple par des efforts visant à renforcer les volets pratiques dans le cadre de la formation professionnelle et les synergies entre formation professionnelle et apprentissage des langues entre les différents pays ;
4. recommande d'analyser les possibilités de spécialisation des filières pour plus d'efficacité et d'expertise et réaliser des économies d'échelle ;
5. considère que la Belgique se prête particulièrement bien à la réalisation d'une telle analyse, étant donné que le pays pratique avec succès différents systèmes de formation professionnelle ;
6. considère que le système de la formation en alternance, pratiqué avec succès notamment en Allemagne et dans la Communauté Germanophone de Belgique, présente un grand nombre d'avantages, et recommande d'intégrer davantage de volets pratiques ou de stages en centre de formation inter-entreprises à l'heure de développer les systèmes de formation professionnelle ;

7. estime qu'il est nécessaire d'informer davantage sur les possibilités offertes par la formation professionnelle, plus particulièrement en tant qu'alternative aux formations scolaires et universitaires et de faire de la publicité pour la formation professionnelle ;
8. se basant sur les expériences faites dans les sous-régions de la Grande Région, part du principe qu'une formation professionnelle proche de la pratique augmente les chances des jeunes à trouver un emploi, et il recommande d'axer les réflexions en matière du développement des différents systèmes de formation professionnelle existant au niveau des sous-régions du CPI sur cet objectif.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation :

- au Gouvernement de la République Française ;
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ;
- au Gouvernement de la Région wallonne
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique ;
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- au Gouvernement du Land de Sarre ;
- au Préfet de la Région Lorraine.

Namur, le 19 juin 2015